

Battle Chorégraphique INTERNATIONAL



Nom du groupe :

Nom du professeur :

Catégorie :

- tout âge confondu

Style :

- Hip Hop
- Afro
- Autre :

DANSEURS

N°	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

COORDONNEES DU GROUPE

Adresse du cours de danse dont le groupe est affilié :

.....
Code Postal : Ville :
Téléphone portable :
E-mail :

Adresse pour toute correspondance, si différente de l'association :

.....
Code Postal : Ville :

CHOREGRAPHIE

Durée de la chorégraphie : Titre de la chorégraphie :
Titre de la musique : Compositeur :
Présentation du groupe en quelques mots (année de création, jour de répétition, etc..) :
.....
.....
.....
.....
.....

Fiche à retourner dûment complétée au plus tard le Mardi 29 Février 2019

Nom du responsable du groupe :

Date et signature :

Règlement du concours – Battle chorégraphique – Samedi 28 Janvier 2019

Règlement du concours – Battle chorégraphique – Samedi 28 Janvier 2019

Article 1 : Objet du Concours :

Ce concours a pour but de favoriser à l'échelle régionale et au-delà, les rencontres et les échanges entre groupes de danseurs et danseuses amateurs.

Article 2 : Jury :

La prestation des candidats sera appréciée par un jury composé de 4 personnes, professeurs de danse, et de danseurs , qui désignera pour chaque catégorie et chaque style les groupes vainqueurs selon des critères précis qu'il devra évaluer. Le jury sera constitué uniquement de personnes n'ayant aucun lien direct avec les groupes inscrits afin de préserver l'impartialité du jury dans ses notations.

Article 3 : Styles :

Le concours est ouvert aux clubs ou sections de danse par groupe de 2 à 15 danseurs(euses) au maximum, et tout âge confondu, en 2 styles ou plus.

Hip Hop : La culture du hip-hop est un mouvement ayant émergé dans les années 1970 chez la jeunesse afro-américaine résidant au sud du quartier Bronx à New York

Afro Dance : La danse africaine est une danse typique de la culture africaine

Article 4 : Inscription

Seuls pourront participer au concours, les groupes ayant retourné avant la date limite de clôture des inscriptions (le Mardi 29 Fevrier 2019), leur dossier d'inscription dûment complété.

Article 5 : Notation des groupes

L'ordre de passage par catégorie sera préalablement tiré au sort par l'organisation. Les groupes seront notés de 0 à 30 points pour chaque prestation.

1. Technique sur 5
2. Synchronisation sur 5
3. Dynamisme sur 5
4. Occupation de l'espace sur 5
5. Interprétation et expression sur 5
6. Présentation générale du groupe sur 5

Article 6 : Décision du jury

Les décisions du jury concernant les attributions de prix sont sans appel. A l'issue du concours, le jury prononcera les résultats après délibérations.

Article 7 : Droit d'inscription

Un montant de 5 € par groupe est demandé à l'inscription soit par chèque soit par virement bancaire (RIB ci-dessous) et les danseurs(euses) doivent se munir de leur carte d'identité le jour du concours.

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18450	59069	00000003452	49

IBAN /
FR76 1845 0590 6900 0000 0345 249
BIC /CMROFR21

Article 8 : Hygiène

Des loges seront mises à disposition des groupes, le responsable du groupe se devra de les rendre dans l'état de propreté dans lequel elles lui ont été attribuées.

Article 9 : Musique

Le jour du concours, il sera demandé au professeur de se munir de la musique au format MP3 ou WAV, sur clé usb et/ou par email du DJ (deejaymbe@gmail.com) sur lequel sera noté le nom du groupe, la catégorie, le numéro de piste ainsi que le nom de l'auteur compositeur. La durée et la qualité des enregistrements seront contrôlées, à noter que cette dernière doit être irréprochable.

INFORMATIONS GENERALES

Le battle chorégraphique se déroulera le Samedi 20 Avril 2019 au Théâtre Pierre de Roubaix, 78 boulevard de Belfort 59100 Roubaix.

- Date limite d'inscription : le Mardi 29 Février 2019
- Accueil des candidats : le samedi 20 Avril 2019 à partir de 9h
- Ouverture des portes au public : L'accueil se fera à 14h00.
- Tarif unique d'entrée au public : 10 €

Droit à l'image : En signant le présent règlement, vous vous engagez à ne pas vous opposer à la prise de photos ou de vidéos ainsi qu'à leur publication dans la presse, sur nos sites Internet, ou page Facebook. Vous trouverez dans ce dossier un document d'autorisation d'utilisation d'image. Il doit être rempli et complet avec ce dossier d'inscription.

Pour nous contacter :

Association Da-Mas
8 rue des Fossés
59100 Roubaix
Téléphone : 06.42.22.21.51 (César Paulo)
Adresse mail : da-mas59@hotmail.fr
ou paulo16art@gmail.com